

ASSURANCE DU CRÉDIT FOURNISSEUR

- SÉCURISER LE PAIEMENT DES CRÉDITS ACCORDÉS AUX ACHETEURS ÉTRANGERS
- FACILITER L'ESCOMPTE OU LA CESSION DU CRÉDIT FOURNISSEUR PAR UNE BANQUE

PME / ETI / GRANDS COMPTES FRANÇAIS EXPORTANT

- des biens d'équipements
- des ensembles industriels
- ou exécutant des marchés de travaux publics

ASSIETTE GARANTIE

Montant en principal et intérêts de remboursement de la créance que l'exportateur détient sur le débiteur

RISQUE COUVERT

Non paiement

CONTRAT COMMERCIAL

Part française $\geq 20\%$
ou Pass Export

CRÉDIT ≥ 2 ANS

ACHETEUR

Privé, public, souverain

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE⁽¹⁾

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

QUOTITÉ GARANTIE : **95 %**
ENTREPRISES CA ≤ 150 M€ : **100 %**

SIMULATEUR DE PRIME ⁽²⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DE SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée

Contactez votre
Direction Régionale Bpifrance
ou **Bpifrance.fr**
Faites votre
Demande en ligne

⁽¹⁾ PFE : Politique Financement Export - www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-credit-a-l-international/Assurance-credit

⁽²⁾ Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)